



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°8 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 14 OCTOBRE 2014

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE
Ph. VALLET, M.JEANNE, P.BOIZARD, M.TURBIAN, R.UZAN, J.RICHOL, membres de la C.O.C. LIFE

Excusés : C.PEETERS, N.ZAJAC

+16M EXCELLENCE

Match LE MEE / MEAUX du 11/10/2014

En raison de l'inondation de la salle de Meaux, la rencontre n'a pu avoir lieu.
La COC autorise le report de cette rencontre.
Merci aux deux clubs de s'entendre pour que cette rencontre est lieu avant la fin de l'année 2014.

+16M HONNEUR

Match TREMBLAY / AUBERVILLIERS du 20/09/2014

Le manager de l'équipe d'Aubervilliers n'étant pas qualifié à la date du match, Aubervilliers a match perdu par pénalités sportive et financière (0 pts, -20, 50€).
De plus le club d'Aubervilliers est éliminé du Challenge du Fair-Play.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match MAISONS-ALFORT / AVON

Le club de Maisons-Alfort ayant fait jouer 8 joueurs de plus de 22 ans ne pourra pas accéder à la division supérieure.

-20 MASCULINS

Match PONTAULT-COMBAULT / MONTREUIL du 08-09/11/2014

En raison de l'indisponibilité de la salle de Pontault, la COC autorise l'inversion de cette rencontre, sous réserve de l'acceptation du club de Montreuil.
Merci à Montreuil de répondre dans les plus brefs délais.

COUPE

-17 MASCULINS

Match IVRY / CHAMPIGNY

La rencontre aura lieu le Lundi 24 Novembre 2014 à 20h30 avec l'accord des deux clubs.
Merci à Ivry de rentrer le report dans Gest'Hand.

COURRIERS AUX CLUBS

Pontault Combault : Vous pouvez conclure votre match de Coupe -15 Masculins

SANCTIONS

Stella St Maur : Anomalie feuille de match.

HBC du Loing : Feuille de match non parvenue dans les délais

Pierrefitte: Feuille de match non parvenue dans les délais

NOTE AUX COMITES

Nous sommes toujours dans l'attente des listes des équipes participant au Championnat Territorial -18 Féminins.

Nous vous rappelons que celui-ci a été adopté en Assemblée Générale et donc doit être appliqué.

Vous référer aux articles 6.2.3 / 6.3.1 et 6.3.2 des règlements généraux de la FFHB

Fait à Bondy le 15 Octobre 2014

La C.O.C.

Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.